



## Paix pour nos familles



Si le mois de janvier est consacré à la dévotion à la Sainte Famille de Nazareth, il est aussi marqué par la journée mondiale de la Paix. Sous cet apparent universalisme parfois trop humain, se cache le souci du bien spirituel de nos familles.

La paix étant « la tranquillité de l'ordre », elle ne peut donc être effective et rayonnante dans nos familles, sans qu'y règne en son sein le Sacré-Cœur de Jésus, signe de l'amour et de la paix de Celui qui est descendu des splendeurs du Ciel pour nous y conduire.

Voilà pourquoi, dans l'optique de la consécration de notre communauté au Divin Cœur de Jésus, nous vous proposons de prier en famille, chaque jour de ce mois, la prière que vous trouverez dans ce numéro de *Communicantes*. Il serait bon, pourquoi pas, de faire cette prière devant la crèche, et donc la Sainte Famille, afin que Celui qui en a été le cœur le devienne aussi pour la nôtre.

Oui, Paix pour nos familles ! C'est le cri de nos âmes et leur souhait le plus ardent : Cœur de Jésus, notre paix et notre réconciliation, ayez pitié de nous !

## Les fondements de la piété filiale

Cette admirable vertu est celle dont le quatrième Commandement : « Tu honoreras ton Père et ta Mère » nous fait un précepte. Même si elle reçoit sa première application dans le cercle familial, cette vertu s'étend en fait à toutes les autorités constituées comme garantes du bien commun et auxquelles nous sommes légitimement soumises (autorité du Pape, des évêques qui lui sont soumis, des prêtres, des gouvernants, des enseignants... autorité morale aussi des saints, des docteurs, des anciens).

Voyons quels sont les fondements d'une telle vertu<sup>1</sup>.

Si la Charité, qui résume toute la loi, nous commande d'aimer tous les hommes, nous ne sommes pas tenus de faire du bien concrètement à tous. On ne peut en effet s'occuper de toutes les misères d'Europe, d'Asie, et des quatre coins du monde... Mais parmi tous les hommes, nous devons faire du bien à nos proches, car dit saint Paul : « Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et surtout de ceux de sa maison, il est un infidèle. » (I Tim., V, 8). Or **parmi tous les prochains, notre père et notre mère sont les plus proches**. Voilà pourquoi saint Ambroise disait : « Nous devons aimer d'abord Dieu et ensuite notre père et notre mère », ce qui reflète d'ailleurs l'ordre des Commandements.

Aristote expliquait le pourquoi du précepte de la piété filiale en montrant qu'*aux grands bienfaits reçus de nos parents, nous ne pouvons jamais répondre à égalité*. C'est pourquoi, ajoutait-il, un père offensé peut bien renvoyer ou punir son fils, mais le contraire n'est pas possible.

Le devoir de la piété filiale s'impose donc comme une réponse aux bienfaits reçus de nos parents. Et ceux-ci sont au nombre de trois : **l'existence, la nourriture et les choses nécessaires à la vie, et l'éducation**.

Le premier de ces biens est donc **l'existence**. L'Écriture nous rappelle en effet (Si., VII, 29) : « honore ton père et n'oublie pas les gémissements de ta mère ; et souviens-toi que sans eux tu ne serais pas né ». A ce don de la vie naturelle, il convient de ne pas oublier la grâce du Baptême sollicitée par les parents pour leurs petits chérubins.

Les parents donnent ensuite à leur progéniture **la nourriture et les autres choses nécessaires à la vie**. L'enfant en effet entre nu en ce monde et tout ce dont il bénéficie dans sa jeunesse est en dépendance de ses parents. Aux biens matériels s'ajoute également le soin jaloux des parents de donner le nécessaire pour favoriser la vie de l'âme.

Le troisième bien, et non des moindres, est **l'éducation**. En plus de la nécessaire urbanité, les parents doivent s'évertuer à faire naître l'amour de Dieu et l'éloignement du péché chez leurs enfants. C'est sans compter sur l'impérieux devoir d'inscrire ses enfants dans des écoles vraiment catholiques<sup>2</sup>, devoir abondamment appelé par le Magistère de l'Église.

On notera enfin que chacun de ces bienfaits entraîne pour les enfants une réponse appropriée. Au don de la vie répond l'honneur et le respect ; au don des choses nécessaires à la vie répond le soin que les enfants doivent manifester dans la vieillesse de leurs parents. Et au don de l'éducation répond l'obéissance prompte et humble. Cette dernière est ainsi commandée en tout sauf si les parents imposent de désobéir à Dieu.

Abbé Benoît de Giacconi

1. Ces quelques réflexions sont tirées des sermons de saint Thomas d'Aquin sur les commandements.  
2. Par exemple, l'école sainte Jeanne d'Arc.

# La collaboration entre époux

*La sainte famille nous donne non seulement le modèle des parents chrétiens, mais qui plus est le modèle des époux chrétiens...*

Les époux chrétiens bénéficient, par le sacrement de mariage, « d'un joug de grâce » (Pie XII) qui les unit par un lien indissoluble, pour s'aider l'un l'autre en portant, dans la communauté d'une même vie, le poids de la famille. Tout ce qui se fait dans la famille doit être le fruit de la collaboration, œuvre commune des époux. D'un point de vue doctrinal, la sanctification mutuelle des époux est la fin secondaire du mariage après la procréation et son corollaire, l'éducation des enfants.

Qu'est-ce que collaborer ? Est-ce additionner deux forces dont chacune travaille pour son propre compte ? Non ! Nous ne sommes pas deux locomotives unissant parallèlement leurs énergies pour tirer un train trop pesant. Les époux sont plutôt comparables au mécanicien et au chauffeur de la locomotive, qui font œuvre de collaboration matérielle et consciente pour assurer la bonne marche du convoi. Chacun accomplit un travail bien à lui, mais non sans se préoccuper de son compagnon ; il règle au contraire son action sur la sienne selon que ce dernier en a besoin et qu'il est en droit de l'attendre.

Dans un premier temps, nous verrons que cette collaboration des époux se décline selon trois niveaux puis nous nous pencherons sur les conceptions actuelles de la collaboration et les réponses constantes du magistère.

## Les 3 niveaux d'une bonne collaboration

La collaboration humaine des époux chrétiens s'articule autour du triptyque esprit, volonté, action.

### 1. La collaboration de deux esprits

Pie XII, dans ses allocutions aux époux chrétiens, explique que seules les créatures intelligentes peuvent conjuguer leur libre activité

et collaborer entre elles, c'est-à-dire subordonner organiquement l'œuvre particulière de chacun à une pensée commune, en vue d'une fin commune : ici, le perfectionnement des époux dont dépend le bien commun familial. Cela implique pour chacun de renoncer à sa propre indépendance en unissant leurs pensées et leur foi. Ce n'est pas chose aisée. C'est pourquoi il faut être, en esprit, bien décidés à se comprendre mutuellement, à s'estimer sincèrement, persuadés de l'aide que l'autre peut apporter à la réalisation de la fin commune.

Ainsi, tels des collaborateurs dont les vues divergent inévitablement, il ne faut pas se réserver les travaux qui plaisent mais travailler dans un esprit d'abnégation personnelle même si son travail se perd dans l'anonymat de l'intérêt commun. Ce terreau spirituel est indispensable pour que naisse une véritable collaboration.

Cette collaboration, indispensable au bonheur que Dieu destine à la famille, passe également par l'étape d'une commune volonté.

### 2. La collaboration de deux volontés

Pour collaborer, il faut avoir la conviction de la nécessité de cette collaboration. Cela implique une acceptation sincère et entière des efforts à fournir dans un esprit d'amour cordial qui n'est pas la simple résignation. Concrètement, c'est travailler ensemble sans attendre que notre conjoint le propose, le demande ou l'exige, savoir faire les premiers pas avec persévérance même si l'aide de notre conjoint nous paraît parfois disproportionnée ou insuffisante par rapport à la nôtre pour le bien de la famille. Nous parlons ici de « science cordiale » (Pie XII) de la collaboration qui ne se trouve pas dans les livres mais dans le cœur et qui entraîne l'action. Toutes les circonstances de nos vies doivent être utilisées pour discerner les vertus et les défauts, les capacités et les lacunes de son conjoint, non pour lui en faire le reproche, mais pour se rendre compte de ce qu'on peut en attendre et de ce qu'il faudra compenser.

Pie XI précise dans son encyclique *Casti connubii* du 31 décembre 1930 que les époux devront avoir la ferme volonté de garder les Commandements pour guide et qu'ils acquerront une sainte volonté commune en méditant fréquemment sur l'état d'époux et sur le sacrement qu'ils ont reçu. Celui-ci a été accompli au jour de leur mariage mais ses effets sont durables : les époux verront les effets de la grâce du sacrement s'ils remplissent leurs devoirs avec bonne volonté.

### 3. La collaboration dans l'action

Cette collaboration s'exerce dans le gouvernement et la marche du foyer. Elle requiert un travail généreux dans l'affection mutuelle, sans se laisser troubler par les changements et les sacrifices inhérents à la vie de famille. Pie XI précise dans *Casti connubii* que l'amour conjugal pénètre tous les devoirs de la vie conjugale et qu'il doit être à l'image de l'amour du Christ pour son Eglise : passer des sentiments intimes du cœur à l'action extérieure. « Cette action, dans la société domestique, ne comprend pas seulement l'appui mutuel : elle doit viser plus haut -et ceci doit même être son objectif principal-, elle doit viser à ce que les époux s'aident réciproquement à former et à perfectionner chaque jour davantage en eux l'homme intérieur : leurs rapports quotidiens les aideront ainsi à progresser chaque jour dans la pratique des vertus, à grandir surtout dans la vraie charité envers Dieu et envers le prochain, cette charité où se résume en définitive toute la loi et les prophètes ». Il rappelle ainsi que ce travail de perfectionnement réciproque constitue « la cause et la raison première du mariage, si l'on ne considère pas strictement dans le mariage l'institution destinée à la procréation et à l'éducation des enfants, mais dans un sens plus large une mise en commun de toute la vie, une intimité habituelle, une société ».

Groupe *Domus Christiani* du Mans

## Comme elle était belle !

VIE DE LA MÈRE MARIE-JOSEPH CHAVENT

PAR UN PRÊTRE DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIERRE<sup>1</sup>

### Chapitre 8 : Entre amis

Le Père Colin qui devait remplacer l'abbé Gabriel, était à son tour le fondateur et Supérieur Général des Pères Maristes. Bien qu'absorbé par son Institut, né depuis quatre ans, il accepta par dévouement et charité le soin et la charge de la « Congrégation des Sœurs du Bon-Secours ». La Providence, en qui la Mère avait placé toute sa confiance, ne l'abandonnait pas : la souffrance de l'éloignement de l'abbé Gabriel trouvait un adoucissement dans le soutien tout charitable que, par la suite, elle allait trouver chez le Père Colin. A chaque étape de la fondation, le Seigneur avait placé à côté de la fondatrice un de ses amis pour l'accompagner et la conseiller dans sa lourde mission.

Cette mission ne se limitait pas, évidemment, à la gestion externe de

la Congrégation. En tant que Fondatrice, pendant les années où elle exerça la charge de Supérieure Générale, son premier souci fut celui de rédiger des « Constitutions » et des « Règles » destinées à fixer l'identité spirituelle et le mode de vie de l'institut naissant.

Aussi pour accomplir cette tâche la Providence ne laissa pas seule la Mère Chavent. Elle lui envoya deux prêtres : le père Balandret et le père Gautrelet, tous deux de la Compagnie de Jésus. Le premier exerça la fonction d'aumônier des Sœurs du Bon-Secours pendant vingt-deux ans, depuis 1837 jusqu'à sa mort. Le deuxième fut l'un des jésuites français les plus vénérés du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le père Balandret connaissait à fond les Constitutions de Saint Ignace, reconnues universellement comme proposant la perfection

# Prière des familles au Sacré-Cœur

*Ô Cœur adorable de Jésus !  
Nous ressentons une vive douleur  
en voyant les marques de votre amour  
reçues avec tant de mépris et d'indifférence  
par la plupart des familles ;  
et ce qui nous remplit de honte et de regret  
c'est que nous avons été nous-mêmes  
du nombre de ces familles ingrates.  
En réparation de tant d'injures,  
nous vous offrons, ô Cœur divin,  
l'amour de votre sainte Famille,  
de toutes les âmes justes, et les  
ardeurs des Anges et des Saints du Paradis.  
Permettez-nous, ô aimable Jésus !  
d'unir à cette précieuse offrande  
celle de toutes les affections  
et de tous les bons désirs  
de notre propre famille.  
Ainsi soit-il.*

## CALENDRIER LITURGIQUE

MARDI 1

Octave de la Nativité de Notre Seigneur

MERCREDI 2

Fête du Saint Nom de Jésus

JEUDI 3

De la férie

VENDREDI 4

De la férie

SAMEDI 5

De la Sainte Vierge au samedi

DIMANCHE 6

Epiphanie

LUNDI 7

De la férie

MARDI 8

De la férie

MERCREDI 9

De la férie

JEUDI 10

De la férie

VENDREDI 11

De la férie

SAMEDI 12

De la Sainte Vierge au samedi

DIMANCHE 13

Fête de la Sainte Famille

LUNDI 14

Saint Hilaire, évêque et docteur

MARDI 15

Saint Paul premier ermite, confesseur

MERCREDI 16

Saint Marcel 1er pape et martyr

JEUDI 17

Saint Antoine abbé

VENDREDI 18

De la férie

SAMEDI 19

De la Sainte Vierge au samedi

DIMANCHE 20

Dimanche de la Septuagésime

LUNDI 21

Sainte Agnès vierge et martyre

MARDI 22

Saint Vincent et Saint Anastase, martyrs

MERCREDI 23

Saint Raymond de Penafort, confesseur

JEUDI 24

Saint Timothée, évêque et martyr

VENDREDI 25

Conversion de Saint Paul apôtre

SAMEDI 26

Saint Polycarpe, évêque et martyr

DIMANCHE 27

Dimanche de la Sexagésime

LUNDI 28

Saint Pierre Nolasque, confesseur

MARDI 29

Saint François de Sales, évêque et docteur

MERCREDI 30

Sainte Martine, vierge et martyre

JEUDI 31

Saint Jean Bosco, confesseur

la plus élevée. La Mère lui demanda d'écrire un projet de Constitutions s'inspirant de celles de la Compagnie de Jésus, étant certaine qu'en suivant cette voie elle ne ferait pas fausse route. Le père Gautrelet eut aussi de fréquents entretiens avec la Mère, dans lesquels furent élaborées les Règles de vie que doivent suivre, au quotidien, les Sœurs de Bon-Secours. Ces Règles d'une admirable élévation, mises en pratique, font d'elles non les infirmières d'un malade mais les infirmières de Jésus-Christ.

Mais tandis que de son cœur de Mère jaillissaient ces documents où se fixait la physionomie spirituelle de l'institut, sa prudence éveillée la poussait à toujours travailler pour rendre service à la Communauté. C'est ainsi, qu'en 1867, elle acheta la chapelle et la maison des Pères Jésuites de la rue Sala, ceux-ci allant s'installer rue Sainte-Hélène. Ce fut son dernier cadeau à ses chères filles...

1. Dans cette série d'articles nous suivons de près l'ouvrage du R. P. Henry Perroy S.J. "Une grande sacrifiée".



## FRATERNITE SAINT-PIERRE Maison Padre Pio

1, chemin de petite Champagne  
69340 Francheville  
Tél : 04 72 16 96 05 - Fax : 04 72 16 09 75  
www.communicantes.fr – mail : fssplyon5@free.fr



### DESSERVANTS

**Abbé José Calvin-Torralbo** Tél. 06 81 92 42 28  
**Abbé Jérôme Lebel** Tél. 06 16 94 54 14  
lebelabbe@aol.com  
**Abbé Benoît de Giacconi** Tél. 06 62 28 81 92  
abdgp@hotmail.fr

### OFFRANDES

Messe : 15€, Neuvaine : 150€, Trentain : 490€

### CONFESSIONS

**En semaine** : avant et après les messes.  
**Dimanches & fêtes** : en principe pendant les messes.

### HORAIRE

**Dimanches et Fêtes** : *Chez les Clarisses de Tassin :*  
**9h00** : Messe lue  
**10h30** : Messe chantée  
*A la maison Padre Pio :*  
**17h30** : Vêpres et exposition  
**18h30** : Messe lue  
**En semaine** : *A la maison Padre Pio :*  
Du lundi au vendredi :  
**9h30 et 18h30**  
Samedi : **9h00 et 11h00.**



**Réalisation** : Fraternité Saint-Pierre - Lyon  
**Maquette** : Benoît Marion  
**Impression** : Imprimerie Saint Joseph - Lyon

## INTENTION DE PRIÈRE

Notre communauté s'associe de tout cœur à l'élan de prières suscité par l'annonce de la maladie du Cardinal Philippe Barbarin. Prions donc spécialement ce mois-ci pour le prompt rétablissement de notre archevêque.

## DEO GRATIAS !

Le 28 novembre la Maison Padre Pio fermait ses portes au public suite à l'avis négatif de la commission de sécurité.

La situation paraissait alors inextricable et la fermeture avait de fortes chances de s'étaler sur plusieurs mois rendant l'apostolat des abbés et la vie des fidèles fort inconfortable. Grâce au dévouement des fidèles et avec l'aide de la Providence la situation s'est débloquée beaucoup plus vite que prévu.

Aussi le 19 décembre, la réunion départementale de la commission de sécurité siégeait à la préfecture du Rhône et rendait un avis positif quand à l'ouverture de la Maison au public.

Il faut ici remercier ceux qui ont permis cette réouverture :

- Monsieur Crasnier, contrôleur Sécurité et Incendie dont la patience et la disponibilité ont été d'une grande aide dans ces moments difficiles.
- Monsieur Thomas Joulie - Architecte.
- La société Saint-Cierge qui a réalisé les travaux en un temps record.
- Le Bureau de contrôle Alpes-Contrôle.
- Monsieur André Lépine et Madame Christiane Pouzet du cabinet Lépine.
- Monsieur Thierry Bouscarle des services techniques de la Mairie de Francheville.
- Un fidèle de notre communauté qui a pris ce dossier à bras le corps et l'a mené au terme que l'on connaît.

Les offices du dimanche auront lieu le matin à la chapelle des Clarisses et ceux de l'après-midi à la Maison Padre Pio. Deo Gratias et Sursum Corda !

### NOTRE CARNET

- Naissance de **Joséphine**, le 2 décembre 2007, baptisée le 2 janvier 2008, au foyer de Matthieu et Alice Gaudin.
- Naissance de **Clémence** Mathon, le 20 décembre 2007.
- Naissance de **Mayalène**, au foyer de Michel et Amélie Goutaudier.
- Naissance de **Blanche**, au foyer de Gaëtan et Raphaëlle Perrel.

## EVENEMENTS À VENIR ...

### L'autorité du Magistère de l'Eglise

Conférence de Monsieur l'abbé Bernard Lucien, le **vendredi 8 février 2008 à 20h30**, à la Maison Padre Pio. L'abbé Lucien est l'auteur de nombreux ouvrages sur le sujet. Théologien reconnu, il enseigne dans de nombreuses Communautés.

### La Sainte Messe

A partir de mars, un cycle mensuel de conférence sur la Sainte Messe débutera à la Maison Padre Pio.

## NOUS AIDER ? - COMMENT NOUS AIDER ? - COMMENT NOUS

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider financièrement remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. N'oubliez pas de nous retourner le talon. Merci d'avance de votre générosité.

### TALON

A retourner à la Fraternité Saint-Pierre  
1, chemin de la Petite Champagne  
69340 Francheville

M. M<sup>me</sup> M<sup>lle</sup> .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

vous informe d'un virement mensuel sur votre compte, d'un montant de .....€

que vous recevrez à partir du :

(date) :

### ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom) .....

titulaire du compte : .....

vous demande de bien vouloir virer, le ..... de chaque mois, la somme de ..... €

à partir du ...../...../..... (inclus) jusqu'au ...../...../..... (inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340 Francheville

CL Lyon VICTOR-HUGO 30002

Guichet : 01042

COMPTE : 0000079277F

Clé RIB : 40

Date et signature :